



Déclarations et Discours

N° 82/33

LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET LE DÉSARMEMENT

Déclaration de l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. J. Alan Beesley, dans le cadre des débats de la première Commission sur le désarmement de la trente-septième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 3 novembre 1982.

...Le désarmement et la maîtrise des armements constituent non seulement la question la plus pressante de notre temps, mais également la plus cruciale, la plus controversée et la plus urgente. Une activité intense dans ce domaine, aussi bien entre les nations qu'à tous les niveaux de l'opinion publique internationale, aura été un thème majeur de l'année écoulée. Certaines années ont vu la conclusion, la signature et la ratification d'accords. Si l'année 1982 n'aura pas été de celles-là, elle n'en marque pas moins une conjoncture importante dans le processus de désarmement et de maîtrise des armements.

Lorsque la Commission a entamé ses travaux l'année dernière, il n'y avait pas de négociations en cours sur les armes nucléaires. Depuis, nous avons assisté à la reprise des pourparlers, d'importance cruciale, entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, ainsi qu'à l'ouverture des entretiens connexes sur les armes nucléaires de portée moyenne. Notre survie dépend peut-être de l'issue de ces négociations ; nous avons donc un intérêt fondamental à les voir couronnées de succès. D'ailleurs, le progrès des entretiens sur les questions nucléaires est dans l'intérêt de tous, car non seulement les parties directement concernées mais tous seront touchés par leur résultat. Il n'est dès lors pas étonnant que le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, ait tenu à souligner dans son discours à l'Assemblée générale, le 27 septembre, que le Canada appuie fermement ces négociations.

J'aimerais maintenant toucher un mot de certains des points qui figurent à notre ordre du jour.

Questions nucléaires

Interdiction des essais nucléaires. Lors de la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement (UNSSOD II), le premier ministre Trudeau a réaffirmé l'engagement du Canada à l'égard de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, traité qui constituerait l'une des composantes d'une stratégie cohérente visant à freiner la course aux armements nucléaires, soit une « stratégie de l'asphyxie ». La création, au sein de l'organe multilatéral de négociation à Genève, d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, est importante à cet égard. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de s'entendre sur le programme de travail du groupe, mais nous avons bon espoir que, malgré les difficultés, celui-ci pourra entreprendre l'étude de mesures effectives en vue de vérifier l'application du traité envisagé.

Nous remarquons le projet de texte déposé par l'Union soviétique en vue d'un tel traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Dans le même temps, nous tenons à signaler que la proposition soviétique comporte un certain nombre d'éléments préoccupants, notamment la question d'un moratoire des essais. Un tel moratoire n'équivaudrait-il pas à un traité dépourvu des mécanismes propres à en assurer l'application ? Tel serait, selon nous, le cas. Pareille situation serait-elle dans l'intérêt de toutes les parties à un tel traité ? Nous sommes fermement convaincus du contraire. Tout aussi préoccupante est par ailleurs la référence aux explosions nucléaires pacifiques. Il est en effet indéniable que, du point de vue scientifique et technique, il n'existe aucune différence entre explosions pacifiques et explosions à des fins militaires. Par conséquent, il nous faudra examiner de très près tout libellé tendant à indiquer le contraire.

Vérification sismologique. Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans la recherche de solutions aux problèmes liés à la vérification sismologique d'un traité sur l'interdiction des essais. Nous estimons que l'échange international de données sismologiques, dont il a été discuté à Genève, est susceptible de fournir aux États participants un mécanisme satisfaisant en vue de s'assurer que les autres États respectent les dispositions d'un tel traité. À cet égard, nous estimons que ce mécanisme pourrait — et devrait — être mis en place au plus tôt, soit avant même la conclusion du traité.

Stratégies d'asphyxie et de gel. Lors de la deuxième Session extraordinaire, le premier ministre Trudeau a proposé une politique de stabilisation à deux volets complémentaires, soit : une stratégie de l'asphyxie pour prévenir la mise au point de nouveaux systèmes d'armements, et notre stratégie de négociation visant des réductions tant qualitatives que quantitatives des arsenaux nucléaires et l'établissement d'un équilibre nucléaire à des niveaux moins élevés d'armements.

Voilà ce que nous entendons par « gel » : arrêter la poussée technologique qui alimente la course aux armements en gelant, dès l'étape du laboratoire ou des essais, la mise au point de nouveaux systèmes d'armements et, dans le même temps, geler le nombre d'armes nucléaires à des niveaux réduits. Deux remarques s'imposent ici. D'une part, cette stratégie ne saurait être appliquée unilatéralement ; elle suppose au contraire des négociations concrètes entre les puissances nucléaires. D'autre part, nous constatons qu'un certain nombre d'autres mesures de gel ont déjà été proposées ; nombre d'entre elles présentent cependant le même défaut fondamental, à savoir : elles ne sont pas vérifiables et ne sauraient donc contribuer à créer le climat de stabilité que nous recherchons tous.

Armes chimiques

Convention sur les armes chimiques. Pour la troisième année consécutive, le Groupe de travail sur les armes chimiques du Comité du désarmement a enregistré des progrès encourageants. Plusieurs documents de travail ont été déposés. Même si les travaux doivent se poursuivre sur cette question difficile, nous considérons que les conditions sont réunies en vue d'un progrès dans la négociation d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et

sur leur destruction. Nous ne sous-estimons pas les difficultés techniques qui nous attendent, mais nous sommes encouragés par les contributions de tous les membres du Comité et, aussi, par un certain nombre de contributions venues de l'extérieur.

Utilisation d'armes chimiques. L'année écoulée a vu se poursuivre l'enquête, entreprise par la Commission il y a deux ans, sur les utilisations présumées d'armes chimiques. En vue d'aider le Groupe d'experts dans ses travaux, le Canada a présenté trois rapports, dont une étude indépendante sur les mycotoxines dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est. Nous ne doutons pas que le rapport du Groupe d'experts contribuera à l'élaboration de procédures propres à susciter et à maintenir la confiance dans les accords existants, favorisant ainsi la conclusion de futurs accords.

Espace extra-atmosphérique

Autre développement positif, le Comité du désarmement s'est, pour la première fois, penché sur la question de la maîtrise des armements en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a déposé un document de travail en vue de contribuer à la définition des problèmes à cet égard. Par ailleurs, tant au sein de la Commission, au cours des deux dernières années, qu'à la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement, nous avons souligné la nécessité de nous pencher d'urgence sur la mise au point de nouvelles armes pouvant être utilisées dans l'espace et nous avons attiré l'attention sur les lacunes du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique. En effet, au danger que constituerait en soi une rivalité au niveau des armements dans l'espace viendrait s'ajouter le risque de voir cette rivalité produire des effets déstabilisateurs.

Conclusion

Je n'ai pu présenter ici que quelques exemples des nombreuses questions qui préoccupent la communauté internationale. L'année 1982 aura été marquée par un certain nombre d'événements importants. J'en ai touché un mot. Par contre, je n'ai rien dit d'une autre réalisation, qui mérite pourtant de retenir l'attention : je veux parler de l'étude des Nations Unies sur le désarmement classique. Puisque 80 % au moins des dépenses militaires mondiales sont consacrées aux armes classiques, j'estime que c'est également là un sujet d'importance fondamentale pour nous tous.

Pour conclure, j'aimerais dire un mot de la deuxième Session extraordinaire sur le désarmement. Nombreux sont ceux qui ont déjà commenté les résultats d'UNSSOD II. Nombreux sont aussi ceux qui ont exprimé leur déception à cet égard. Pourtant, la deuxième Session extraordinaire aura permis de mettre en lumière le rôle central et l'importance des Nations Unies dans le dialogue international sur la maîtrise des armements et les questions relatives à la sécurité mondiale. Le dialogue a été maintenu et, grâce à la Campagne mondiale pour le désarmement, il fera plus que jamais appel à la participation de l'opinion publique internationale. UNSSOD II aura aussi permis à la communauté internationale de renouveler son consensus sur le fait que les objectifs fixés lors de la première Session extraordinaire en vue de la poursuite du processus de désarmement et de maîtrise des armements ont contribué non seulement à combler l'écart entre l'Est et l'Ouest, mais aussi à atténuer les divisions entre

le Nord et le Sud. La préservation du consensus sur nos objectifs communs constitue, à mon avis, une réalisation majeure. Par conséquent, nous pouvons regarder vers l'avenir, sans grandes illusions certes, mais avec la confiance de pouvoir progresser dans la réalisation d'un certain nombre des tâches essentielles qui nous attendent.

(9) 4226 206

S/C